
RÈGLEMENT NO RV20-5297-1

AVIS PUBLIC DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une assemblée tenue le 1^{er} février 2021, le conseil municipal de la Ville de Drummondville a adopté le règlement no RV20-5297-1 dont l'objet est d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de créer, à même une partie de la zone commerciale C-534, la zone d'habitation H-534-1, soit pour les terrains délimités par les rues des Grands-Ducs et Louis-Félix, de même que par le boulevard Lemire;
- d'autoriser des bâtiments principaux d'un maximum de 6 logements de structure jumelée et contiguë;
- de prévoir en conséquence les normes relatives à la construction des bâtiments, au lotissement et à l'aménagement de terrain et à l'application du règlement de PIIA;

Le périmètre de la zone commerciale C-534 est délimité, de manière approximative, par le boulevard Lemire, la rivière Saint-Germain, une distance moyenne d'environ 120 mètres vers le sud-ouest à partir du boulevard Lemire, la rue des Grands-Ducs, la rue Louis-Félix ainsi que son prolongement imaginaire jusqu'au boulevard Lemire.

- **QUE** le règlement no RV20-5297-1 a reçu le certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de Comté de Drummond en date du **8 février 2021**, date à laquelle ledit règlement **entre en vigueur** et a force de loi.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 20 février 2021.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE